



DÉCISION n° VIII

Le Cercle des Présidents réuni à Vienne pour préparer le XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

décide

au sujet de la demande - communiquée aux membres - de la Cour constitutionnelle de Géorgie du 25 juillet 2012, et après avoir entendu le Président George Papuashvili, que la Cour constitutionnelle de Géorgie organisera le XVII^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes à Batoumi (art. 9 ch. 2 lettre c des statuts). Cette demande est entérinée avec une abstention, soit conformément à l'art. 9 ch. 7 lettre b des statuts une opposition.

Vienne, le 10 septembre 2012

Prof. Gerhart Holzinger

Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Autriche